

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PETIT Denise, MM. GELAS Gilles, ROUDET Didier, GARDEUR Dominique, BARBE Jean-David, LEYGNIER Sylvain, CHARMEIL Sébastien
POUVOIRS :

Mr FASS René a donné pouvoir à Mme Denise PETIT

Mr NEVEJANS Bruno a donné pouvoir à Mr Dominique GARDEUR

Mme DEMARCQ Valérie a donné pouvoir à Mr Henri GERBE

Mme ACIDE Josiane a donné pouvoir à Mr Gilles GELAS

ABSENTS : Mmes DEMARCQ Valérie - ACIDE-REYNAUD Josiane – MM NEVEJANS Bruno - FASS René

SECRETAIRE : Mme PETIT Denise

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

PRESENTATION DE L'ESQUISSE DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL

Il est présenté au Conseil Municipal l'esquisse de l'espace socio-culturel, pour avis, afin de réaliser l'avant-projet sommaire et l'estimation du coût de construction nécessaires aux demandes de subventions. Le projet définitif sera validé ultérieurement par le conseil municipal.

Il est émis les remarques suivantes :

- Toit à pentes inversées : problème pour l'évacuation des feuilles mortes, résistance au poids de la neige... ces observations avaient été également faites par la commission patrimoine.
- Entrée : prévoir la réalisation d'un sas.

Le projet devra prendre en compte ces éléments.

MISSION DE COORDINATION DE SECURITE POUR L'ESPACE SOCIO-CULTUREL – CHOIX DU CABINET

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions reçues pour la mission de coordination de sécurité indispensable pour la réalisation du projet de construction de l'espace socio-culturel.

Il présente les différentes propositions :

- Yannick Charrier CSPPS pour un montant de 6 530.00 € HT
- Sinequanon pour un montant de 5 285.00 € HT
- Bureau Veritas pour un montant de 9 800.00 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions, décide :

- de retenir Sinequanon ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

MISSION DE CONTROLE DE SECURITE POUR L'ESPACE SOCIO-CULTUREL – CHOIX DU CABINET :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous n'avons reçu qu'une seule offre pour cette mission. Il s'agit du Bureau Veritas pour un montant 11 830.00 € HT. N'ayant reçu qu'une seule proposition, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de reporter la décision et de prendre en compte cette base financière pour le plan de financement à venir.

DEMANDE DE SUBVENTION : DETR – RD 518 Entrée Nord 3^{ème} tranche

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention DETR pour l'année 2013 concernant les travaux d'aménagement de l'entrée nord de la RD518 éligibles à cette subvention.

Le plan de financement est défini comme suit :

TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS		FCTVA n+2	Autofinancement
		Conseil Général	Etat (DETR)		
Terrassements/voirie/ Aménagements de surface	114 048.00 €	40 000.00 €	22 809 €	21 957	29 282 €
Aménagements paysagers	16 555.00 €				16 555.00 €
Réseaux télécommunications	4 620.00 €				4 620.00 €
Réseaux éclairage public	6 600.00 €				6 600.00 €
TOTAL	141 823.00 €	40 000 €	22 809 €	21 957 €	57 057.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander la subvention DETR 2013 pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée nord de la RD 518 et mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

AVENANT A LA CONVENTION TEMPS COLLECTIFS RAM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les temps collectifs du RAM (compétence de la communauté de communes de Bièvre Liers) pour la commune de Brézins sont réalisés dans les locaux communaux. Afin de formaliser les modalités de stockage du matériel dans la salle communale, il convient de formaliser les conditions via un avenant à la convention d'occupation temporaire de la salle communale. Lecture est donnée de l'avenant qui est accepté à l'unanimité par les membres présents.

PRIME DE FIN D'ANNEE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations suivantes :

- Du 26/03/1996 reprenant l'avantage social sous forme de prime de fin d'année de l'ancien comité social du personnel communal sur la base de 80 % du salaire brut indiciaire, primes, indemnités et supplément familial du mois d'octobre de l'année considérée pour les titulaires. Cette prime est également attribuée au personnel auxiliaire calculée sur la base de 80 % de la moyenne du salaire brut perçu pendant les 10 premiers mois de l'année.
- Du 15/12/1998 précisant les conditions d'attributions de la prime : avoir un an de présence au poste de travail au 1^{er} janvier. Pour raison de maladie, la prime sera calculée au prorata du temps travaillé sur l'année considérée.
- Du 06/07/2006 adoptant le principe de versement de la prime proratisée au nombre de mois de présence pour tout départ à la retraite.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de préciser les critères d'attribution comme suit :

- de faire bénéficier aux agents nouvellement recrutés au cours de l'année considérée la prime selon les conditions suivantes :
 - ⇒ Agents titulaires ou stagiaires : prime proratisée par rapport au temps de présence sur la base de 80 % du traitement indiciaire brut de novembre, aux mêmes conditions que les agents titulaires à temps complet ou non complet et temps partiel.
 - ⇒ Agents auxiliaires : total des salaires perçus entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de l'année considérée (heures complémentaires incluses) sur 10 mois et sur la base de 80 % de la moyenne obtenue.
 - ⇒ Tout agent engagé au 1^{er} décembre de l'année considérée percevra une prime correspondant à 80 % du 1/12^{ème} de son salaire (titulaire : traitement brut indiciaire, indemnités primes, supplément familial et heures complémentaires) et agent auxiliaire (salaire brut et heures complémentaires incluses)

Et propose pour l'ensemble du personnel communal le :

- Maintien de la prime pour accident du travail, congé de maternité/paternité pour tous les agents
- Maintien de la prime en totalité pour absences maladie n'excédant pas 21 jours d'absence pour maladie ordinaire consécutifs ou non. La période de prise en compte des absences serait du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante. A compter du 22^{ème} jour, les jours de maladie seront décomptés de la prime.

28 NOVEMBRE 2012

- Que les agents auxiliaires bénéficieront de la prime sur la base de 80 % de la moyenne mensuelle du salaire brut (heures complémentaires incluses) perçu pendant les 11 premiers mois de l'année.
- Que les agents titulaires bénéficieront de la prime sur la base de 80 % du traitement indiciaire brut de novembre, indemnités, primes et supplément familial inclus. Les agents titulaires/stagiaires à temps non complet et à temps partiel bénéficieront de la prime sur la base de 80 % de la moyenne mensuelle du salaire brut (heures complémentaires, indemnités, primes et supplément familial) perçu pendant les 11 premiers mois de l'année
- Le maintien de la délibération du 06/07/2006 adoptant le principe de la prime proratisée au nombre de mois de présence pour tout départ à la retraite.

Le conseil municipal, après avoir étudié les propositions, approuve les modalités d'attribution de la prime de fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES :

- Photocopieurs : Présentation des offres pour le renouvellement des photocopieurs.
- Gazette : Il est décidé de confier l'impression de La Gazette à un imprimeur permettant de réaliser une économie de 7 000 € annuels par rapport au coût engendré par le duplicopieur RISO actuel, contrat qui sera dénoncé.
- Planning des conseils municipaux de l'année 2013: séances prévues à 20 h 30 aux dates suivantes :

Mercredi 16 janvier 2013
 Mercredi 20 février 2013
 Mercredi 20 mars 2013
 Mercredi 17 avril 2013
 Mercredi 15 mai 2013
 Mercredi 19 juin 2013
 Mercredi 17 juillet 2013
 Mercredi 18 septembre 2013
 Mercredi 16 octobre 2013
 Mercredi 20 novembre 2013
 Mercredi 18 décembre 2013.

- Dématérialisation de la paie à compter de janvier 2013 : information est donnée sur la mise en place pour janvier 2013
- Dématérialisation de la comptabilité courant 2013 : elle s'effectuera au cours de l'exercice 2013 pour être en conformité avec la demande de la DDFIP.

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

MOLLIER Jonathan : demande de permis en cours d'instruction pour une maison individuelle
 M. et Mme FRIGUI : Maison individuelle – permis accordé

La séance est levée à 22 heures 20.